



One Ocean Summit

CONTRIBUTION

À L'ATELIER GOUVERNANCE

9 février 2022

Catherine Chabaud, Françoise Gaill, Jean-Louis Fillon et Eudes Riblier

Depuis plusieurs années, l'Institut Français de la Mer, la task force Océan du CNRS et l'initiative « Océan, bien commun de l'Humanité » réfléchissent aux nécessaires changements de la gouvernance des océans pour répondre aux défis actuels et futurs.

Notre appel à l'action lors de l'atelier du *One Ocean Summit* sur la gouvernance de l'Océan face au changement a pour objectif d'appeler à une responsabilité individuelle et collective renforcée, de transcender la lecture des règles, sans remettre en cause le droit actuel et ses principes fondateurs, d'adapter nos comportements en tenant compte des conditions économiques, sociales et environnementales de chacun (l'Océan, Bien commun de l'Humanité), de fonder nos actions sur des bases scientifiques robustes et partagées (*International Panel on Ocean Change* - IPOC) et de disposer d'un forum central pour échanger et décider des nouvelles pratiques.

Ces propositions, décrites dans cet article, se renforcent mutuellement : la première donne le sens, la seconde donne l'outil de connaissance scientifique, la troisième donne le lieu de dialogue et de mise en œuvre. Ensemble, elles favorisent

la prise de conscience de l'importance majeure de l'Océan pour l'humanité. Le panel d'experts est le pendant du GIEC et de l'IPBES. Le forum Océan, celui des COP Climat et Biodiversité.

Océan, Climat et Biodiversité sont des enjeux de même niveau pour l'avenir de l'humanité. Ils sont complémentaires et non concurrents : ils doivent former un triptyque indissociable aux yeux de tous.

Plus fondamentalement encore, par nos propositions, nous appelons à croire dans l'humanité et à l'encourager à jouer de façon collective et solidaire, sans naïveté mais avec détermination.

**OCÉAN, CLIMAT
ET BIODIVERSITÉ SONT
DES ENJEUX DE MÊME NIVEAU,
COMPLÉMENTAIRES
ET NON CONCURRENTS.**

RECONNAÎTRE L'OCÉAN COMME BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) et d'autres accords internationaux encadrent la gestion ou la protection de l'environnement marin. Mais leurs dispositions s'avèrent aujourd'hui insuffisantes. Soumis à de multiples pressions, l'Océan est en danger et une nouvelle étape de sa gouvernance s'impose, afin qu'il reste une source de vie, de richesses et de liens et qu'il contribue à l'apaisement des relations internationales.

La prise de conscience est indispensable sur le caractère universel de la redevabilité et de la responsabilité que nous avons à l'égard de l'Océan: où que nous soyons, nous bénéficions tous de ses bienfaits et nous interagissons avec lui au travers du cycle de l'eau et de la circulation atmosphérique. Reconnaître l'Océan comme bien commun de l'humanité – un bien commun global au service et sous la responsabilité de l'humanité tout entière – c'est exprimer cette vision renouvelée, fondée sur le principe de la responsabilité individuelle et collective: celle des États comme celle des collectivités, des entreprises, de chaque citoyen.

Il s'agit de porter une volonté qui – sans remettre en cause le droit actuel et ses principes fondateurs – appelle chacun à participer à la restauration de l'Océan, de façon dynamique. Ce n'est pas renoncer à exercer la souveraineté ou les droits souverains tenus du droit international: c'est décider de les exercer non comme un propriétaire jaloux de ses prérogatives et du profit qu'il peut en re-

tirer, mais comme un délégué qui agit en responsable du mandat qu'il a reçu de l'humanité. Ce n'est pas renoncer à l'exercice de la liberté de la mer: c'est décider d'en user non seulement dans le complet respect des règles établies, mais avec la volonté d'éviter ou de réduire au mieux tout impact préjudiciable de cet usage.

Pour mettre en œuvre cette reconnaissance, nous proposons quelques principes:

1. Le respect du droit tel qu'inscrit en particulier dans la Convention des Nations unies sur le droit de la mer: il ne s'agit pas de réécrire ce texte fondateur, mais d'en transcender la lecture.
2. La reconnaissance de la responsabilité éthique, collective et individuelle, devant l'humanité c'est-à-dire devant la communauté internationale entendue comme le groupement des nations, des organisations et des citoyens vivants et à naître.
3. Son application à l'ensemble des espaces maritimes y compris ceux sous souveraineté et sous juridiction.

Le caractère éthique et non juridique de la responsabilité éclaire les principes de liberté et de souveraineté, guide la lecture du droit, et a pour corollaire des déclinaisons adaptées et évolutives, dépendant des conditions économiques, sociales, environnementales propres à chacun.

Regarder l'Océan dans sa globalité, appeler à la responsabilité de tous, transcender la lecture des règles actuelles: ces principes sont un puissant levier pour un océan sain, au service de la paix et du bien-être.



POUR UN PANEL INTERNATIONAL D'EXPERTS SUR LE CHANGEMENT DE L'OcéAN

Des initiatives se sont développées pour une meilleure connaissance de l'Océan et des changements qu'il subit sous l'influence des activités humaines. On peut citer en particulier le *World Ocean Assessment* (WOA), piloté par la division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU (DOALOS), la Décennie des sciences océaniques au service du développement durable animée par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le *High Level Panel for a Sustainable Ocean Economy* supporté par une coalition de 14 États ou encore le rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère.

Ces initiatives montrent la nécessité de faire émerger les sciences de l'Océan dans le champ des sciences du développement durable, en coordination avec le climat et la biodiversité. Une expertise collective et l'évaluation de possibles trajectoires d'évolution de l'océan, répondant à des scénarios d'actions partagés, sont indispensables pour éclairer les décisions et construire une gouvernance répondant aux enjeux d'usages en même temps que de santé de l'Océan.

L'IPOC permettrait l'articulation et la coordination d'actions parcellisées, l'économie des énergies dispersées autour de divers axes ou conventions et la construction de synthèses globales largement accessibles. Elle permettrait à la fois un travail synthétique plus efficace, une réponse mieux ajustée aux interrogations

des décideurs et de la société civile auxquels s'ajouterait une meilleure visibilité des travaux réalisés.

Un premier colloque international a jeté les bases de constitution de l'IPOC en 2021 au cours de la *Monaco Ocean Week*. Nous appelons aujourd'hui à la création d'un groupe de travail international chargé de proposer les conditions de sa mise en place, en l'inscrivant dans la stratégie de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

Outil d'aide à la décision pour le renforcement de la durabilité de l'Océan, l'*International Panel on Ocean Change* (IPOC) est au service de l'ODD14 : la conférence UN Ocean de Lisbonne en juin serait le lieu naturel de sa consécration.

POUR UNE GOUVERNANCE GLOBALE, ACTIVE ET OUVERTE DE L'OcéAN

La Convention des Nations unies pour le droit de la mer adoptée il y a 40 ans a permis de trouver un équilibre entre les volontés de liberté et celles de territorialisation, et sa Partie XII abordait déjà les sujets environnementaux. Mais d'autres préoccupations majeures ont émergé depuis.

La mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n° 14 (ODD14) et celle de l'ensemble des ODD en lien avec l'océan, les aires marines protégées arctiques et de haute mer, la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) et la pêche durable, les pollutions plastiques et plus largement telluriques, la sûreté des câbles sous-marins, la mise en place d'un groupe d'experts internationaux sur

l'Océan, le partage des connaissances et des bénéfices, le verdissement des activités en mer et le carbone bleu : tous ces sujets ont besoin d'une vision d'ensemble assurant la cohérence de leur traitement.

Certains thèmes nécessitent d'être abordés aussi dans des cadres spécifiques, telles les COP Climat et Biodiversité. C'est légitime et indispensable. Mais ils gagneraient à participer à la construction d'une politique globale assurant leur cohérence et donnant de la visibilité au rôle crucial de l'Océan pour toute l'Humanité.

Seules des rencontres régulières, donnant la parole à l'ensemble des parties prenantes, permettraient de construire cette politique et de traiter les nouvelles préoccupations, au fur et à mesure de leur montée en puissance, par des engagements volontaires et des résolutions, voire par des accords contraignants.

Ce grand rendez-vous de la gouvernance de l'océan éviterait la multiplicité actuelle des négociations et rencontres avec ses doublons, ses dispersions, ses pertes d'énergie et finalement le risque de leur préemption au profit de seuls acteurs dotés d'assez de moyens pour être présents partout.

Des conférences des Nations unies sur l'Océan et le développement durable existent, mais sont centrées sur ce thème. Une « Réunion des parties » à la Convention du droit de la mer existe également, mais elle est aujourd'hui concentrée sur le suivi administratif de celle-ci.

S'appuyer sur ces deux dispositifs pourrait être un moyen de créer dans le cadre des Nations unies le grand rendez-vous des enjeux de l'Océan.



Fig. 2 – Au One Ocean Summit, 9, 10 et 11 février 2022.